

Interview de Michel Barnier sur la CIG et la réforme des institutions (Paris, 10 juillet 1995)

Légende: Le 10 juillet 1995, Michel Barnier, ministre français délégué aux Affaires européennes, accorde au quotidien parisien Le Figaro une interview dans laquelle il évoque les travaux du groupe de réflexion chargé de préparer la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1996 en vue de réviser le traité sur l'Union européenne.

Source: Interview du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Michel Barnier au "Figaro" (Paris, 10 juillet 1995). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [29.09.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=307&K=977469442&W=DATE+%3C%3D+%2701.03.1997%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27cig%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_michel_barnier_sur_la_cig_et_la_reforme_des_institutions_paris_10_juillet_1995-fr-dbe9dba2-be79-4f2e-92ce-ba57fa5e287b.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Interview du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Michel Barnier au "Figaro" (Paris, 10 juillet 1995)

Q - Comment définiriez-vous le travail du "Groupe de réflexion" sur l'avenir de l'Europe dans lequel vous représentez la France ?

R - Ce groupe n'est pas un groupe de négociation. Sa mission est de réfléchir et de proposer. Rien ne lui interdit d'être audacieux et ambitieux. Rien ne l'oblige à être timide ou, même, unanime. Il remettra son rapport aux chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, en décembre, au Conseil européen de Madrid.

Q - Voulez-vous seulement réformer des institutions conçues au départ pour six pays ou l'ambition est-elle plus large ?

R - Il nous faut une vraie réforme institutionnelle pour réussir l'élargissement et faire en sorte que l'Europe retrouve sa légitimité populaire et ses vrais pouvoirs en matière de politique étrangère et de défense. Je ne participe pas au groupe avec l'idée de faire du bricolage institutionnel ou d'aboutir à une très large unanimité sur des points mineurs... En tous cas, il ne s'agit pas de traiter des politiques communes ou de remettre en cause le traité de Maastricht et, en particulier, l'Union économique et monétaire.

Q - Vous avez annoncé que la France mettrait des propositions sur la table à l'automne. Etes-vous dans les délais ?

R - La France a un rôle moteur à jouer et nous serons au rendez-vous, car nous sommes attendus. Mais nous ne sommes pas en retard. Aucun gouvernement en tant que tel n'a pris position, même s'il y a des contributions importantes : celle de la CDU en Allemagne ou de Philippe Seguin, Valéry Giscard d'Estaing ou Mmes Ameline et Catala, dans un rapport parlementaire, en France.

Nous travaillons, au sein du gouvernement, à un document d'orientation pour ouvrir un vrai débat national. Il faut faire le contraire de ce qui avait été fait pour le traité de Maastricht.

Le débat européen ne doit pas être clandestin. Il est trop important pour être bâclé ou secret. A nouvelles frontières, nouveaux enjeux : quarante ans après, il nous faut refaire la preuve de l'Europe sur la paix, l'emploi ou l'environnement.

Q - L'Union à quinze et, demain, à vingt-six, exige un système de prise de décision efficace... Etes-vous pour l'extension du vote majoritaire ?

R - Je n'ai pas de position idéologique a priori. Je ne serais pas choqué que l'on vote davantage à la majorité qualifiée. Mais à conditions que la pondération des voix entre les Etats membres soit revue dans un sens plus conforme à la démocratie, c'est-à-dire en tenant compte des populations.

Q - Sur les questions de justice et de police, par exemple, qui forment le "3ème pilier" du traité de Maastricht ?

R - Le "3ème pilier" est intergouvernemental et non communautaire. Mais des évolutions sont nécessaires. Il faudra, à tout le moins, renforcer notre coopération. Les problèmes sont internationaux : trafics, drogue, grand banditisme, etc. Si nous voulons que notre réponse soit implacable et efficace contre ces maux, il faut qu'elle soit commune. Je n'exclue donc pas que nous allions plus loin dans l'action communautaire sur certains de ces sujets.

Q - Est-ce Schengen qui vous incite à parler ainsi ?

R - Nous sommes attachés aux accords de Schengen. Ce sont des raisons techniques, et non politiques, qui ont conduit la France à demander une période de transition supplémentaire.

Mais au-delà, il y a un enjeu plus large : Schengen est une convention intergouvernementale. Ne pas la faire fonctionner, c'est donner des arguments à ceux qui ne jurent que par le communautaire...

Q - Où vous situez-vous donc ?

R - Je ne veux pas procéder de façon théorique. Il s'agit de trouver à chaque cas la meilleure réponse concrète et pratique. Une chose est sûre : l'espace judiciaire européen est en route, l'espace policier aussi. Et, si nous allons plus loin dans cette direction, il nous faudra vraiment associer en amont les Parlements nationaux à nos décisions.

Q - De la même façon, une certaine "communautarisation" de la politique étrangère et de sécurité commune est-elle possible ?

R - Pour la PESC, l'intergouvernemental est tout à fait incontournable... s'il est bien organisé ! C'est là que le rôle d'impulsion du Conseil européen doit prendre, selon Jacques Chirac, toute sa dimension. Comme la Commission de Bruxelles n'a pas vocation à s'occuper de diplomatie et de défense, il faut renforcer le secrétariat responsable auprès du Conseil.

Surtout, il est important que sous l'autorité directe des chefs d'Etat et de gouvernement - mais en liaison avec les institutions existantes - il y ait un homme ou une femme qui soit le visage et la voix de la politique étrangère et de la défense européennes. Ce serait soit un président de l'Union élu pour deux ou trois ans, soit un secrétaire général pour la PESC, émanation de ce que j'appelle "le nouveau pouvoir européen".

Q - Et pour les votes : unanimité ou majorité qualifiée ?

R - En règle générale, nous devons garder l'unanimité en y ajoutant la flexibilité. Il faut que les pays qui veulent aller plus loin puissent le faire sans que les autres s'y opposent.

Q - Vous ne fermez pas la porte à certaines idées allemandes. Mais le tandem Paris-Bonn n'est pas guetté par l'usure des vieux couples, voire l'incompréhension ?

R - L'Allemagne comme la France a besoin de l'Union. Elle ne nous demande pas une exclusivité dans le dialogue et ne s'y contraint pas elle-même. Nous non plus. Mais notre rapport avec elle doit rester particulier et unique. Tout ce que nous pouvons faire avec d'autres pays pour la construction européenne dépend de la qualité et de la vitalité de cette relation.

Dans cet esprit, je suis résolu à rechercher un chemin commun avec l'Allemagne pour la CIG de 1996.